ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

épidémies

Question écrite n° 66492

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'épidémie de virus ebola. En effet, selon plusieurs chercheurs, le virus aurait « 75 % de risques » d'arriver en France avant la fin du mois d'octobre 2014. Selon ces scientifiques, la France est le premier pays menacé, devant le Royaume-uni (50 %), la Belgique (40 % de chances), l'Espagne et la Suisse (14 %). Pour arriver à ce chiffre, les scientifiques se sont fondés sur le trafic aérien et sur le rythme de contagion du virus. Ainsi, la France est en tête de ce classement parce qu'il existe de nombreuses liaisons aériennes entre Paris et les pays touchés. Aussi, il lui demande quelles sont les mesures concrètes que le Gouvernement a mises en oeuvre pour éviter une arrivée de l'épidémie en France.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a pris d'emblée des mesures pour protéger nos concitoyens et pour empêcher l'introduction du virus Ebola sur le territoire national, compte tenu des liaisons aériennes entre la France et les pays touchés. Les voyages vers les pays touchés sont vivement déconseillés et l'information des voyageurs au départ a été renforcée par la remise de documents à l'embarquement. Pour les voyageurs revenant des pays touchés, la France a renforcé le dispositif de contrôle des passagers mis en place par les gouvernements concernés dans les aéroports de Conakry et de Bamako et a mis en place des contrôles à l'arrivée de tous les vols directs dans les aéroports de Roissy Charles de Gaulle et Orly. Ces contrôles consistent en une vérification de la température, associée à la mise en place d'une traçabilité des voyageurs et à la remise d'un document d'information sur les conduites à tenir en cas d'apparition de symptômes. Un contrôle similaire est également mis en place pour les navires ayant fait escale dans l'un des pays touchés dans une période 21 jours précédant l'arrivée sur le territoire national. Enfin, les principaux ports et aéroports français sont spécifiquement préparés à la prise en charge d'un patient susceptible d'être porteur du virus. Un dispositif de mise à l'isolement au sein d'un établissement de santé spécialement habilité sera immédiatement activé, ainsi qu'une surveillance médicale des personnes en contact. Un site internet dédié a été mis en place pour informer le public sur les mesures que le Gouvernement prend pour gérer cette épidémie en toute responsabilité : http ://ebola. sante. gouv. fr/.

Données clés

Auteur : M. Philippe Meunier
Circonscription : Rhône (13e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 66492
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes
Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE66492

Question publiée au JO le : 14 octobre 2014, page 8516
Réponse publiée au JO le : 10 mars 2015, page 1702